

COMPTE-RENDU

PRESENTS : Christian ROCHET - Sandra GROSTABUSSIAT - Thomas GRECARD - Sylvie GROSTABUSSIAT - Emmanuelle VINCENT

EXCUSES : Véronique BEAUD (pouvoir à Sylvie GROSTABUSSIAT) - Gaétan DUSSOUILLEZ (pouvoir à Christian ROCHET)

PROJETS ET TRAVAUX

Travaux du commerce de proximité - Bar :

- La démolition des cloisons et l'évacuation des gravats sont terminées.
- Les plans d'installation des appareils de cuisine et bar ont été soumis aux futurs gérants.
- Les menuiseries extérieures ne seront pas livrées avant le 15 février 2019.
- Les travaux de maçonnerie intérieur, le passage des tuyaux en sol, la pose des cloisons pourront être effectuées avant et les ouvertures seront faites juste avant la pose des portes et fenêtres.
- La fosse septique a été vidée bénévolement par Stéphane Barbe, remercié par le conseil.
- La grille d'égout a été remplacée bénévolement par Joris Malacci, remercié par le conseil
- La commission d'accessibilité aura lieu le jeudi 20 décembre en Sous-Préfecture.
- Les travaux devraient se terminer fin mars.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

A l'unanimité, le Conseil municipal décide la création d'un emploi d'agent recenseur de mi-janvier à mi-février 2019.

BUDGET - DELIBERATION MODIFICATIVE

A l'unanimité, le Conseil municipal procède aux ajustements de crédits au budget « commune » suivants :

- Débiter le compte 6411 d'un montant de 2 000 € et créditer le compte 6156 d'un montant de 2 000 €.
- Débiter le compte 6411 d'un montant de 261 € et créditer le compte 022 d'un montant de 261 €

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Suite à la réforme des modalités de gestion des listes électorales (loi du 1^{er} août 2016) :

- Le Répertoire Electoral Unique a été créé : l'INSEE se charge de recouper les données afin de trouver les éventuels doublons.
- Une commission de contrôle est créée : à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Sylvie Grostabussiat comme membre de cette commission.

PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE ENTRE NANCHEZ, LES PIARDS ET VILLARD-SUR-BIENNE

A l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable au rattachement de la commune nouvelle NANCHEZ / VILLARD-SUR-BIENNE / LES PIARDS à la Communauté de Communes de la Grandvallière.

MAISON BERGMAN

La Communauté de Communes a saisi le tribunal de Grande Instance de Lons-le-Saunier pour la démolition de la maison Bergman à l'audience des référés du 12 décembre (repoussée au 19 janvier 2019).

SIVOS

Le SIVOS de Bellecombe-Les Molunes-Les Moussières est chargé de porter le projet d'études de faisabilité sur l'offre scolaire sur le territoire et de monter le cahier des charges.

Monsieur Madhi Tamene, inspecteur d'académie (remplaçant de Monsieur Folk) a rencontré les Maires et Présidents du SIVOS. Il comprend les difficultés et assure de la bienveillance de l'académie vis à vis du travail et des démarches en vue de cette étude d'études. Il a confirmé qu'il n'y aurait pas de carte scolaire

sur le secteur pendant la durée de nos travaux. Il a proposé d'accompagner les collectivités concernées sur l'organisation du périscolaire et sur la prise en charge du handicap.

PARTICIPATION INTERCOMMUNALE POUR UN AGENT EN COMMUN

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de prendre en charge une partie de la cotisation CNAS de l'agent d'entretien (ménage mairie) au prorata des heures effectuées pour la collectivité.

Cet agent est embauché par plusieurs collectivités.

ADHESION AU SERVICE E-LUM - RENOUELEMENT

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'adhésion de la collectivité à la charte « Eclairons juste le Jura » proposée par le SIDEC.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX

Lors du comité syndical intercommunal des eaux du mercredi 12 décembre, Monsieur Caille (hydrogéologue) a informé que les pompages s'avèrent suffisants à la distribution de l'eau sur l'ensemble du syndicat, malgré un été très sec. Une convention pour une alimentation ponctuelle par Les Roussets serait à faire, afin de suppléer à un manque d'eau exceptionnel.

Pour la continuation des travaux, un chiffrage des travaux de connexion entre les forages et le réseau existant est nécessaire. Un important travail administratif est aussi à prévoir.

QUESTIONS DIVERSES

La commission de sécurité de la Préfecture doit étudier toute installation d'un chapiteau pour un évènement. Plus de détails seront transmis aux associations.

La fête du bleu devrait avoir lieu le 28 juillet aux Moussières, vers la salle des Dolines et l'école.

La course de ski des Belle Combes se tiendra sur deux jours. Une demande aux organisateurs sera faite pour permettre l'accessibilité aux riverains de la Croix Rouge.

Le prestataire du déneigement propose le rachat de la fraise. La commune va y réfléchir, ainsi qu'à la création d'une petite plateforme abritée pour le stockage du sel de déneigement l'hiver.

Le conseil s'étonne qu'il n'y ait jamais de pot d'accueil des touristes aux Moussières. Renseignement pris auprès de l'OT : il n'y aurait pas assez d'employés pour le gérer. Il est proposé une alternance entre les communes concernées. Le montant de la taxe de séjour versée par les hébergeurs de la commune des Moussières représente un montant non négligeable pour l'Office du Tourisme.

Les travaux d'entretien voirie n'ont pas été réalisés correctement cette année. Une lettre de réclamation sera donc envoyée à la société pour une réfection gratuite au printemps.

Dans la continuité de l'entretien des routes et aux réactions de nombreux administrés, les camions qui enlèvent les bois suite à une coupe endommagent fortement les chaussées communales empruntées. Cela est dû à leur fort tonnage. Ces dégradations coûtent très cher à la commune et aucune contrepartie n'est prévue à ce jour.

Lors de la discussion entre les membres du Conseil, il est demandé aux membres du conseil de réfléchir à des propositions afin de suppléer à ces inconvénients.

La webcam de la commune a été mise en place. Quelques habitants ont souhaité que leur maison soit floutée. On peut la trouver directement sur le site de la commune.